

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 février 2015 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde, Marie Ouellette et Stéphanie Simard, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

### **RÉSOLUTION No 33-2015**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2015 tel qu'il a été présenté.

### **RÉSOLUTION No 34-2015**

#### **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en janvier 2015 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 janvier 2015, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en janvier 2015 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 janvier 2015 et les comptes à payer de janvier 2015 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2015 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 janvier 2015 du chèque #7486 au chèque #7514 pour un montant total de 113,344.44\$
- Comptes payés en janvier 2015 par Accès D Affaires au montant de 1,275.62\$
- Comptes à payer de janvier 2015 du chèque #7515 au chèque #7559 pour un montant total de 159,329.81\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune question)**

### **RÉSOLUTION No 35-2015**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

### **ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil l'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Thomas.

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas approuve l'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Thomas conformément à l'article 1022 du Code municipal et autorise Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à transférer le ou les dossier(s) de la ou des personne(s) endettée(s) le 19 mars 2015 à la MRC de Joliette pour mise en vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier, si le propriétaire de l'immeuble n'a pas payé, au plus tard le 18 mars 2015, à la Municipalité de Saint-Thomas les arriérages de taxes municipales.

### **RÉSOLUTION No 36-2015**

#### **ENTÉRINER L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 4301 ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas entérine l'entente de principe intervenue, jeudi le 29 janvier 2015, entre le syndicat de la fonction publique, section locale 4301, et la Municipalité de Saint-Thomas. M. Marc Corriveau, Maire, Mme Stéphanie Simard, conseillère municipale et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer la nouvelle convention collective.

### **RÉSOLUTION No 37-2015**

#### **EMBAUCHE D'UNE SURNUMÉRAIRE À LA RÉCEPTION**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de Mme Céline Ducharme, à titre de surnuméraire à la réception lorsque Mme Linda Généreux, secrétaire administrative, sera absente. Son salaire horaire sera de 17.00\$/heure tel que négocié à l'intérieur de l'entente de principe survenue le 29 janvier 2015.

### **RÉSOLUTION No 38-2015**

#### **INSCRIPTION DE MME DANIELLE LAMBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, À UNE ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT DONNÉE PAR L'ADMQ**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription de Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à une formation donnée par l'ADMQ, mercredi le 25 février 2015, à la Montagne coupée de Saint-Jean-de-

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Matha. Les frais d'inscription de 286.00\$ plus taxes seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 39-2015**

#### **PAIEMENT DE FACTURES 2014 À LA MRC DE JOLIETTE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les factures CRF1400254, CRF1400220, CRF1400247, CRF1400227, CRS1400238 et CRF1400244 pour un montant total de 5,144.24\$.

M. Marc Corriveau, Maire, a voulu informer les membres du conseil municipal et les gens présents dans la salle du conseil qu'en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qu'il va s'abstenir de participer, de voter ou d'influencer les délibérations et le vote sur les deux (2) prochains points à l'ordre du jour puisque M. Corriveau est un administrateur de l'organisme des bassins versants de la zone Bayonne. En plus, M. Marc Corriveau, Maire, spécifie qu'il s'est retiré de la salle du comité plénier à chaque fois que les membres du conseil ont discuté des deux (2) prochains points.

Mme Marie Ouellette, mairesse suppléante, préside la séance.

### **RÉSOLUTION No 40-2015**

#### **ENTENTE FORFAITAIRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS ET L'ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BAYONNE ET LE CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTAL DU QUÉBEC**

Attendu que l'organisme des bassins versants de la zone Bayonne a déposé une offre de service en décembre 2014;

Attendu que les objectifs du projet ont pour but d'effectuer des prélèvements d'échantillons physico-chimique avec mesure de débit à dix (10) points différents sur le ruisseau Saint-Thomas;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas peut contracter avec un OBNL un mandat supérieur à 25,000.00\$ puisqu'il y a des dispositions d'exception à l'article 938 paragraphe 2.1 du Code municipal;

Attendu que les paiements effectués à l'organisme seront échelonnés en fonction du travail accompli;

Attendu qu'il s'agit d'une entente forfaitaire afin de prémunir la Municipalité contre toute demande d'extra;

Attendu que l'organisme des bassins versants de la zone Bayonne a envoyé un courriel daté du 2 février 2015 afin d'amender l'offre de service de décembre 2014 pour modifier le libellé du paragraphe 4.1 de l'offre de service de décembre 2014;

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Attendu que l'offre de service modifiée datée du 2 février 2015 remplace la phrase « À partir des données recueillies, l'Organisme des bassins versants proposera des recommandations et certains correctifs nécessaires à apporter afin d'améliorer la qualité de l'eau et les habitats fauniques » par la phrase suivante « À partir des données recueillies, l'Organisme des bassins versants proposera des suggestions de recommandations d'actions dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et les habitats fauniques »;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas exige que l'Organisme des bassins versants de la zone Bayonne dépose au conseil municipal son rapport final en décembre 2015;

Attendu que Mme Marie Ouellette, mairesse suppléante, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer le contrat entre les deux (2) parties;

Par conséquent,  
Il est proposé par M. Maurice Marchand  
Appuyé par M. André Champagne  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution;

Que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de service de l'Organisme des bassins versant de la zone Bayonne selon l'option #1 (suivi physico-chimique avec mesure de débit) pour un montant forfaitaire de 27,725.00\$ plus taxes et de faire effectuer certaines analyses auprès du Centre d'expertise en analyse environnemental du Québec (CEAEQ) pour un montant de 3,624.00\$ plus taxes. Ces analyses du CEAEQ seront facturées à l'Organisme des bassins versants de la zone Bayonne et par la suite, la Municipalité de Saint-Thomas remboursera l'Organisme sur présentation des pièces justificatives pour les analyses. Donc, le total du contrat est de 31,349.00\$ plus taxes.

Le montant total de 31,349.00\$ plus taxes sera payé par le surplus libre.

### **RÉSOLUTION No 41-2015**

#### **ACCEPTER LA SOUMISSION DE BIOLAB #C-11366**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Biolab, datée du 8 janvier 2015 #C-11366, au montant de 4,920.00\$ plus taxes et frais de transport de 12.00\$ pour le retour des échantillons. Ces analyses serviront de données dans le cadre du mandat donné à l'Organisme des bassins versants de la zone Bayonne.

Ce contrat sera payé par le surplus libre.

M. Marc Corriveau, Maire, reprend la présidence de la séance ordinaire.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

### **RÉSOLUTION No 42-2015**

#### **RÉCEPTION D'UN COURRIER ENREGISTRÉ DE LA PART DE M. MICHEL MARTEL**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas maintient sa position c'est-à-dire que M. Michel Martel, électricien, devait se conformer à la lettre datée du 26 août 2013 envoyée par la Municipalité.

### **RÉSOLUTION No 43-2015**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ – ÉGOUT SANITAIRE SUR LA ROUTE 158 ENTRE L'AVENUE DES PINS ET LA RUE PERREAULT**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas dépose à la table du conseil le rapport de la firme Les Services exp inc. concernant l'étude de faisabilité pour l'égout sanitaire sur la route 158 entre l'avenue des Pins et la rue Perreault.

### **RÉSOLUTION No 44-2015**

#### **COÛTS POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU PAR PLOMBERIE SPEC 360**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les nouveaux tarifs pour l'année 2015 soumis par Plomberie SPEC 360.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2013**

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013 préparé par M. Pierre Désy, directeur des travaux publics.

### **RÉSOLUTION No 45-2015**

#### **ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant de 4,000.00\$ pour l'achat de sel à déglacage.

### **RÉSOLUTION No 46-2015**

#### **DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE FIRME DE GÉNIE CONSEIL POUR L'ÉLABORATION D'UN « PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES »**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande des soumissions auprès de quatre firmes de génie conseil pour l'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées. Les firmes sollicitées seront : Le Groupe Forces, Les Services EXP inc., Beaudoin Hurens et WSP.

### **RÉSOLUTION No 47-2015**

#### **CONTRIBUTION ANNUELLE 2015 À LA CRSBP**

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la contribution annuelle 2015 à la CRSBP au montant de 20,888.58\$ taxes incluses.

### **RÉSOLUTION No 48-2015**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde une aide financière pour l'année 2015 au montant de 5,083.50\$ ce qui représente 1.50\$ par citoyen (3,389).

### **RÉSOLUTION No 49-2015**

#### **LETTRE DE FÉLICITATIONS À MME DANIELLE LEPAGE**

Il est proposé Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas félicite Mme Danielle Lepage pour avoir recueilli la somme de 36,810\$. Cette somme fut remise à l'Institut et hôpital neurologique de Montréal-Neuro pour le recherche en neuropathie sensorielle. La Municipalité tient à souligner vos efforts et votre dévouement à la cause.

### **RÉSOLUTION No 50-2015**

#### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION BASEBALL CHEMIN DU ROY**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas permette l'utilisation du terrain de baseball à l'Association de baseball du Chemin du Roy sans bousculer et déranger l'utilisation du terrain de baseball par les ligues adultes de Saint-Thomas, de demander une contribution financière à l'Association de baseball du Chemin du Roy selon la politique de tarification des infrastructures de loisirs soit un montant de 20\$ par partie, de ne pas prendre d'entente avec ladite association en ce qui concerne les inscriptions et de permettre aux parents inscrits auprès de l'Association de demander un remboursement hors territoire tout comme les autres associations sportives.

### **RÉSOLUTION No 51-2015**

#### **CAMP DE JOUR DURANT LA SEMAINE DE RELÂCHE**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas offre un camp de jour durant la semaine de relâche 2015, d'engager deux (2) animateurs parmi les animateurs du camp de jour 2014, d'assumer environ 41% des frais d'inscription ou moins, de collaborer avec les municipalités de Crabtree et Saint-Paul afin de diminuer les frais de sorties et d'évaluer le camp de jour 2015 afin de prendre une décision pour 2016.

### **RÉSOLUTION No 52-2015**

#### **ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ ÉTUDIANT – SURVEILLANT DE PARC ET DE LOCAUX**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche d'un étudiant pour assumer le rôle de surveillant de parc et de bâtiment. Son salaire est fixé par la convention collective en vigueur.

### **RÉSOLUTION No 53-2015**

#### **DEMANDES DU CLUB FADOQ GERBE D'OR**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise le club FADOQ Gerbe d'Or à utiliser gratuitement la patinoire couverte pour les cours de danse les mardis de 19h00 à 21h00 du 30 juin 2015 au 25 août 2015, autorise le club FADOQ Gerbe d'Or à réserver la piscine municipale pour le programme Vie Active du 8 juin 2015 au 10 août 2015 selon la politique de tarification en vigueur soit 60\$ par heure, d'autoriser le club FADOQ Gerbe d'Or à utiliser une salle au sous-sol de la Salle Saint-Joseph lorsque la grande salle sera réservée pour d'autres activités en même temps que les activités habituelles dudit club, de permettre d'utiliser gratuitement la grande salle Saint-Joseph pour une soirée de danse country vendredi le 3 avril 2015 de 16h00 à 23h30 et de permettre d'utiliser gratuitement la grande salle Saint-Joseph pour une activité du groupe de quilles soit le mercredi 22 avril 2015 de 9h00 à 22h00.

### **RÉSOLUTION No 54-2015**

#### **MODIFICATION À LA TARIFICATION DE LA PATINOIRE COUVERTE EN PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas modifie la tarification de la patinoire couverte en période estivale. Voici la nouvelle tarification de la patinoire couverte en période estivale :

- 25\$/heure pour les résidents et organismes de Saint-Thomas
- 40\$/heure pour les non résidents

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

### RÉSOLUTION No 55-2015

#### DEMANDE DE PARASCOOL – LIGUE DE HOCKEY BALLE POUR LES 7 À 14 ANS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas de demander le coût de location pour non résidant soit 40\$/heure, d'autoriser le Service des loisirs de procéder aux inscriptions pour les jeunes de Saint-Thomas et d'assumer 30% des frais d'inscription.

### RÉSOLUTION No 56-2015

#### ACCEPTER LE BUDGET DES FÊTES ET ÉVÈNEMENTS 2015 – SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le budget des Fêtes et Évènements 2015 pour le service des loisirs, voici le détail :

-Soirée des bénévoles	8,000.00\$
-Plaisirs d'hiver	500.00\$
-Fête de la Famille	4,000.00\$
-Fête nationale	10,000.00\$
-Fête Halloween	5,000.00\$
-Fête de Noël	4,000.00\$
-Soirées dansantes 7-12 ans	500.00\$
-Défi 5/30 équilibre	600.00\$
-Journées de la persévérance scolaire	50.00\$
-Journée de l'activité physique et du sport	150.00\$
-Film ou spectacle jeunesse	2,200.00\$
Grand total	35,000.00\$

### RÉSOLUTION No 57-2015

#### DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE DEUX (2) COMPAGNIES – RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande une soumission auprès de JOPAT et Bourassa Sport Technologie inc. pour la réfection du terrain de tennis.

### RÉSOLUTION No 58-2015

#### AUTORISER MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS, À SIÉGER AUPRÈS DU COMITÉ DE TRAVAIL RATTACHÉ AU PROJET « VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ RURALE »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à siéger au sein du comité de travail rattaché



## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

au projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale ». L'implication de Mme Marois représente 2 à 3 rencontres d'ici mai 2015 et chaque rencontre va durer en moyenne 2 heures.

### **RÉSOLUTION No 59-2015**

#### **DEMANDE DU COMITÉ 10<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE –JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE GAGEAC**

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas prête gratuitement la patinoire couverte au comité 10<sup>ième</sup> anniversaire – Jumelage Saint-Thomas le 12 juillet 2015 pour toute la journée, la scène sera installée par les employés de la Municipalité, la Municipalité va allouer une demi-page audit comité pour les deux (2) prochains Coup D'œil et la Municipalité donne à titre de subvention un montant de 300.00\$ au comité Jumelage Saint-Thomas / La Roque Gageac. Au sujet des tables et des chaises pour l'occasion, le conseil en discutera lors d'une prochaine séance.

### **RÉSOLUTION No 60-2015**

#### **OFFRE D'UNE FORMATION PAR LOISIR SPORT LANAUDIÈRE À MME KARINE MAROIS, DIRECTRICE DES LOISIRS**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Karine Marois, directrice des loisirs, à assister à une formation donnée par Loisir Sport Lanaudière, jeudi le 26 février 2015, à Joliette. Les frais d'inscription de 100\$ seront défrayés par la Municipalité et les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### **RÉSOLUTION No 61-2015**

#### **REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE**

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Stéphanie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas effectue les remboursements suivants :

-Mme Véronique Aubuchon	111.60\$
-Mme Stéphanie Belisle	107.06\$
-Mme Krystel Charbonneau	58.58\$
-Mme Johanne Lacombe	340.06\$
-M. Jean-François Marcil	68.54\$
-Mme Marie-Claude Robert	107.06\$

### **CORRESPONDANCES**

### **RÉSOLUTION No 62-2015**

**FONDATION DES JEUNES HANDICAPÉS  
INTELLECTUELLEMENT DE LANAUDIÈRE**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un don de 25\$ à la Fondation des jeunes handicapés intellectuellement de Lanaudière.

### **RÉSOLUTION No 63-2015**

#### **RÉSOLUTION EN FAVEUR DE LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Saint-Thomas ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets et que plusieurs se retrouvent dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers

-De demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois;

-De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissement sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015**

-De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Martin Coiteux, et au ministre des Finances, M. Carlos Leitaó.

**PÉRIODE DE QUESTIONS** (Aucune question)

**RÉSOLUTION No 64-2015**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Stéphanie Simard, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h10.

---

M. Marc Corriveau  
Maire

---

Mme Danielle Lambert Adm.A. gma  
Directrice général et sec.-trésorière